



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 21 2026

Bulletin officiel n° 21 du 21 mai 2026

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2026/Hebdo21>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année

Thème de lettres et de philosophie pour l'année scolaire 2026-2027

→ [Arrêté du 22-04-2026](#) - NOR : ESRS2611840A

Classes préparatoires scientifiques

Programme de français et de philosophie pour l'année scolaire 2026-2027

→ [Arrêté du 22-04-2026](#) - NOR : ESRS2611873A

Titres et diplômes

Modification de l'arrêté du 21 juillet 2022 accordant l'université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux

→ [Arrêté du 31-03-2026](#) - NOR : ESRS2609448A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination à l'Institut universitaire de France

→ [Arrêté du 23-04-2026](#) - NOR : ESRS2611808A

Nomination

Modification de l'arrêté du 19 décembre 2025 portant nomination à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

→ [Arrêté du 27-04-2026](#) - NOR : MENI2612096A

Nomination

Désignation à l'Institut des hautes études pour la science et la technologie

→ [Arrêté du 30-04-2026](#) - NOR : ESRR2612326A

Vacance de fonctions

Directeur ou de directrice de l'École supérieure d'ingénieurs en technologies innovantes (ESITech)

→ [Avis](#) - NOR : ESRS2612006V

Vacance de fonctions

Délégué régional académique ou déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Bourgogne-Franche-Comté

→ [Avis](#) - NOR : ESRR2612803V

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'école Polytech Dijon de l'Université Bourgogne Europe

→ [Avis](#) - NOR : ESRS2611978V

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École polytechnique universitaire de l'Université Paris-Saclay (Polytech Paris-Saclay)

→ [Avis](#) - NOR : ESRS2611996V

Classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année

Thème de lettres et de philosophie pour l'année scolaire 2026-2027

NOR : ESRS2611840A

→ Arrêté du 22-4-2026

MESRE – DGESIP A1-2 – MOM

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêté du 23-3-1995 modifié ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 26-3-2026 ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 16-4-2026

Article 1 – Durant l'année scolaire 2026-2027, le programme de lettres et de philosophie des classes préparatoires économiques et commerciales, générales et technologiques, porte en seconde année sur l'étude du thème suivant : « L'humanité ».

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent en Nouvelle-Calédonie.

Article 3 – L'arrêté du 6 mai 2025 publié au Bulletin officiel du 5 juin 2025 fixant le thème de lettres et de philosophie des classes préparatoires de seconde année économiques et commerciales, générales et technologiques, durant l'année 2025-2026, est abrogé à compter de la rentrée scolaire 2026.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 22 avril 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Le sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,
Laurent Régnier

Pour la ministre des Outre-mer, et par délégation,
La directrice générale des outre-mer,
Anne-Gaëlle Baudouin

Classes préparatoires scientifiques

Programme de français et de philosophie pour l'année scolaire 2026-2027

NOR : ESRS2611873A

→ Arrêté du 22-4-2026

MESRE – DGESIP A1-2 – MOM

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêtés du 20-6-1996 modifiés ; arrêté du 3-5-2005 modifié ; arrêté du 5-5-2015 ; arrêté du 16-4-2021 ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 26-3-2026 ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 16-4-2026

Article 1 – L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2026-2027 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

Thème 1 : Expériences de la nature

1. *La connaissance de la vie*, « Introduction : La pensée et le vivant », « I. Méthode », « III. Philosophie - chapitres II, III, IV et V » (Georges Canguilhem) ;
2. *Vingt mille lieues sous les mers* (Jules Verne) ;
3. *Le Mur invisible* (Marlen Haushofer) – Traduction de Liselotte Bodo et Jacqueline Chambon.

Thème 2 : Les arcanes de la création

1. *Ion* (Platon) – Traduction de Monique Canto, et *La République*, livre X, 595a-608b (Platon) – Traduction de Georges Leroux ;
2. *L'Œuvre* (Émile Zola) ;
3. *Un lieu à soi* (Virginia Woolf) – Traduction de Marie Darrieussecq.

Article 2 – L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires d'adaptation de techniciens supérieurs (ATS) durant l'année scolaire 2026-2027 s'appuie notamment sur le thème 2 défini à l'article 1^{er}, à travers les œuvres mentionnées aux 1 et 2 de ce thème.

Article 3 – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent en Nouvelle-Calédonie.

Article 4 – L'arrêté du 6 mai 2025 publié au Bulletin officiel du 5 juin 2025 relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2025-2026 est abrogé à compter de la rentrée 2026.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 22 avril 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Le sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,
Laurent Régnier

Pour la ministre des Outre-mer, et par délégation,
La directrice générale des outre-mer,
Anne-Gaëlle Baudouin

Titres et diplômes

Modification de l'arrêté du 21 juillet 2022 accréditant l'université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux

NOR : ESRS2609448A

→ Arrêté du 31-3-2026

MESRE – DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 613-1, D. 613-6 et D. 613-7 ; arrêtés du 22-1-2014 ; arrêtés du 21-7-2022

Article 1 – L'annexe du présent arrêté modifie la durée d'accréditation de la mention de master droit du patrimoine de l'arrêté du 21 juillet 2022 accréditant l'université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Article 2 – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
La cheffe du département qualité et reconnaissance des diplômes,
Émilie Bernardin Skalen

Annexe

Région académique : Nouvelle-Aquitaine

Académie : Poitiers

Établissement : université de Poitiers

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2026-2027 en vue de la délivrance du diplôme national suivant :

MASTER

DOMAINE DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Informations relatives à l'accréditation de l'université de Poitiers pour le master droit du patrimoine

Type	INF	Intitulé du diplôme	Établissements en délivrance	Début accréditation	Fin accréditation
M	1800791K	Droit du patrimoine		01/09/2022	31/08/2028

Conseils, comités, commissions

Nomination à l'Institut universitaire de France

NOR : ESRS2611808A

→ Arrêté du 23-4-2026

MESRE – DGESIP – DGRI A

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 23 avril 2026, Sont nommés membres Juniors de l'Institut universitaire de France à compter du 1^{er} octobre 2026, pour une durée de 5 ans, les enseignants-chercheurs dont les noms suivent :

Lauréat(es) au titre de la chaire fondamentale :

- **Aguilera** Thomas, maître de conférences, Institut d'études politiques de Rennes ;
- **Alix** Sébastien-Akira, professeur des universités, université Paris-Est Créteil ;
- **Allard** Benoît, maître de conférences, université de La Réunion ;
- **Allys** Erwan, maître de conférences, École normale supérieure Paris ;
- **Angellier-Coussy** Hélène, maîtresse de conférences, université de Montpellier ;
- **Baboux** Florent, maître de conférences, université Paris Cité ;
- **Basset** Julien, maître de conférences, université Paris-Saclay ;
- **Benbouriche** Massil, professeur des universités, université de Lille ;
- **Bianchini** Claudia Savina, maîtresse de conférences, université de Poitiers ;
- **Bièvre-Perrin** Fabien, maître de conférences, université de Lorraine ;
- **Billoir** Elise, maîtresse de conférences, université de Lorraine ;
- **Blin** Alexia, maîtresse de conférences, université Sorbonne Nouvelle ;
- **Bonneau** Adeline, maîtresse de conférences, université de Toulon ;
- **Brehier** Charles-Edouard, professeur des universités, université Pau et Pays de l'Adour ;
- **Brémond** Éric, maître de conférences, université Paris Cité ;
- **Broca** Sébastien, professeur des universités, université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ;
- **Brouillet** Manon, maîtresse de conférences, université de Picardie Jules Verne ;
- **Casas Vila** Glòria, maîtresse de conférences, université Toulouse-Jean Jaurès ;
- **Chedaleux** Delphine, maîtresse de conférences, université de technologie de Compiègne ;
- **Chevalier** Céline, maîtresse de conférences, université Paris 2 Panthéon-Assas ;
- **De Boiscuillé** Godefroy, maître de conférences, université Côte d'Azur ;
- **De Suzzoni** Anne-Sophie, professeure des universités, université d'Évry ;
- **Dehouck** Erwin, maître de conférences, université Claude Bernard Lyon 1 ;
- **Dekhissi** Laurie, maîtresse de conférences, université de Poitiers ;
- **Di Molfetta** Giuseppe, professeur des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Disegni** Daniel, professeur des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Douguet** Marc, maître de conférences, université Grenoble Alpes ;
- **Dupont** Clément, maître de conférences, université de Montpellier ;
- **Eugène** Pierre, maître de conférences, université de Picardie Jules Verne ;
- **Evstratov** Alexey, maître de conférences, université Grenoble Alpes ;
- **Falxa** Joana, maîtresse de conférences, université Pau et Pays de l'Adour ;
- **Fischer** Bénédicte, maîtresse de conférences, université Grenoble Alpes ;
- **Florio** Anna, maîtresse de conférences, université Paris Dauphine – PSL ;
- **Fu** Lie, professeur des universités, université de Strasbourg ;
- **Giavazzi** Maria, maîtresse de conférences, École normale supérieure Paris ;
- **Grivaux** Agnès, maîtresse de conférences, Nantes Université ;
- **Guidi** Andreas, maître de conférences, Institut national des langues et civilisations orientales ;
- **Guillonnet** Gaylord, maître de conférences, École centrale de Lyon ;
- **Henri** Julien, maître de conférences, Sorbonne Université ;
- **Herfray** Yannick, maître de conférences, université de Tours ;
- **Huang** Zhao Alexandre, maître de conférences, université Gustave Eiffel ;
- **Huyghebaert-Zouaghi** Tiphaine, maîtresse de conférences, université de Reims Champagne-Ardenne ;
- **Imbert** Clément, professeur des universités, Institut d'études politiques de Paris ;
- **Jolivet** Romain, professeur des universités, École normale supérieure Paris ;
- **Kammer** Julien, maître de conférences, Aix-Marseille Université ;
- **Khadir** Samira, maîtresse de conférences, université Côte d'Azur ;
- **Kimura** Taro, maître de conférences, université Bourgogne Europe ;
- **Laval** Sarah, professeure des universités, université du littoral Côte d'Opale ;

- **Lebed** Victoria, maîtresse de conférences, université de Caen Normandie ;
- **Leray** Grégoire, professeur des universités, université Côte d'Azur ;
- **Leveque** Elodie, maîtresse de conférences, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- **Limou** Sophie, professeure des universités, École centrale Nantes ;
- **Mai** Thanh Duc, maître de conférences, université Paris-Saclay ;
- **Malaprade** Sébastien, maître de conférences, université Paris-Est Créteil ;
- **Marcovici** Irène, professeure des universités, université de Rouen Normandie ;
- **Masson** Florent, professeur des universités, université Polytechnique Hauts-de-France ;
- **Menuet** Maxime, professeur des universités, université Côte d'Azur ;
- **Messio** Laura, maîtresse de conférences, Sorbonne Université ;
- **Montorsi** Francesco, maître de conférences, université Lumière Lyon 2 ;
- **Morana** Adriana, professeure des universités, université Jean Monnet-Saint-Étienne ;
- **Morel** Baptiste, maître de conférences, université Savoie Mont Blanc ;
- **Nadrigny** Pauline, maîtresse de conférences, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- **Neau** Jessy, maîtresse de conférences, université de Poitiers ;
- **Odin** Pierre, maître de conférences, université des Antilles ;
- **Onete** Maria Cristina, maîtresse de conférences, université de Limoges ;
- **Plarier** Antonin, maître de conférences, université Jean Moulin-Lyon 3 ;
- **Poly** Guillaume, professeur des universités, Nantes Université ;
- **Quinton** Clément, maître de conférences, université de Lille ;
- **Rebillat** Marc, maître de conférences, École nationale supérieure d'arts et métiers ;
- **Reynaert** Mathias, professeur des universités, École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – Toulouse School of Economics ;
- **Rivoal** Solène, maîtresse de conférences, Institut national universitaire Jean-François-Champollion (INU Champollion) ;
- **Rohman** Judith, maîtresse de conférences, université Rennes 2 ;
- **Roman** Sophie, maîtresse de conférences, université d'Orléans ;
- **Salort** Delphine, professeure des universités, Sorbonne université ;
- **Sapio** Giuseppina, maîtresse de conférences, université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ;
- **Saunois** Marielle, professeure des universités, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- **Sénié** Jean, maître de conférences, université de Tours ;
- **Soulé** Jean-François, professeur des universités, École nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP) ;
- **Stupfler** Gilles, professeur des universités, université d'Angers ;
- **Vergez-Couret** Marianne, maîtresse de conférences, université de Montpellier Paul-Valéry.

Lauréat(es) au titre de la chaire Innovation :

- **Chaiehloudj** Walid, professeur des universités, université Côte d'Azur ;
- **Delaye** Leslie, professeure des universités, université de Tours ;
- **Guillet** Jean-Paul, maître de conférences, université de Bordeaux ;
- **Korczynski** Maciej, professeur des universités, Grenoble INP ;
- **Lacourpaille** Lilian, maître de conférences, Nantes Université ;
- **Langeard** Antoine, maître de conférences, université de Caen Normandie ;
- **Lassalle-Han** Maxime, maître de conférences, université Bourgogne Europe ;
- **Laurent** Cédric, professeur des universités, université de Lorraine ;
- **Mendelson** Monique, maîtresse de conférences, université Grenoble Alpes ;
- **Merlier** Lucie, maîtresse de conférences, université Claude Bernard Lyon 1 ;
- **Oliu-Barton** Miquel, professeur des universités, université Paris Nanterre ;
- **Roger** Clémence, maîtresse de conférences, université de Lille ;
- **Rouchaud** Aymeric, professeur des universités, université de Limoges ;
- **Sicsic** Jonathan, maître de conférences, université Paris Cité ;
- **Tadrist** Loïc, maître de conférences, Aix-Marseille université.

Lauréat(es) au titre de la chaire Médiation scientifique :

- **Amiel** Pauline, maîtresse de conférences, Aix-Marseille Université ;
- **Dumont-Lewi** Laetitia, maîtresse de conférences, université Lumière Lyon 2 ;
- **Garson** Cyrielle, maîtresse de conférences, Avignon Université ;
- **Grandgeorge** Marine, maîtresse de conférences, université de Rennes ;
- **Thiann-Bo Morel** Marie, maîtresse de conférences, université de La Réunion.

Sont nommés membres Seniors de l'Institut universitaire de France à compter du 1^{er} octobre 2026, pour une durée de 5 ans, les enseignants-chercheurs dont les noms suivent :

Lauréat(es) au titre de la chaire fondamentale :

- **Abada** Asmaa, professeure des universités, université Paris-Saclay ;
- **Andro** Armelle, professeure des universités, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- **Assouly** Julie, maîtresse de conférences, université d'Artois ;
- **Barbatti** Mario, professeur des universités, Aix-Marseille Université ;

- **Berthet** Frédérique, professeure des universités, université Paris Cité ;
- **Biquard** Olivier, professeur des universités, Sorbonne université ;
- **Bonah** Christian, professeur des universités, université de Strasbourg ;
- **Boucekkine** Raouf, professeur des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Bouchenak** Saha, professeure des universités, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- **Bozo** Frédéric, professeur des universités, université Sorbonne Nouvelle ;
- **Bras** Myriam, professeure des universités, université Toulouse-Jean Jaurès ;
- **Brasset** Emilie, professeure des universités, université Clermont Auvergne ;
- **Cachia** Arnaud, professeur des universités, université Paris Cité ;
- **Carron** Gilles, professeur des universités, Nantes université ;
- **Casamatta** Catherine, professeure des universités, université Toulouse Capitole ;
- **Charles** Laurence, professeure des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Chepoi** Victor, professeur des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Chevalier** Philippe, professeur des universités, université Claude Bernard Lyon 1 ;
- **Clavandier** Gaëlle, professeure des universités, université Jean Monnet-Saint-Étienne ;
- **Costentin** Cyrille, professeur des universités, université Grenoble Alpes ;
- **Cuchet** Guillaume, professeur des universités, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- **David** Laurent, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, Nantes Université ;
- **De Franceschi** Sylvio, Directeur d'études, École pratique des hautes études (EPHE) ;
- **Debussche** Arnaud, professeur des universités, École normale supérieure de Rennes ;
- **Delamotte** Guibourg, professeure des universités, Institut national des langues et civilisations orientales ;
- **El Albani** Abderrazzak, professeur des universités, université de Poitiers ;
- **Eltshinger** Vincent, Directeur d'études, École pratique des hautes études (EPHE) ;
- **Evain** Christine, professeure des universités, université Rennes 2 ;
- **Ferreira** Oscar, maître de conférences, université Bourgogne Europe ;
- **Fournier** Laurent, professeur des universités, université Côte d'Azur ;
- **Fournier** Nicolas, professeur des universités, Sorbonne université ;
- **Frigau Manning** Céline, professeure des universités, université Jean Moulin-Lyon 3 ;
- **Gardie** Betty, Directrice d'études, École pratique des hautes études (EPHE) ;
- **Garnier** Florent, professeur des universités, université Toulouse Capitole ;
- **Gautier** Catherine, professeure des universités, université Claude Bernard Lyon 1 ;
- **Goaoc** Xavier, professeur des universités, université de Lorraine ;
- **Goudeau** Sébastien, professeur des universités, université de Poitiers ;
- **Grande** Nathalie, professeure des universités, Nantes Université ;
- **Graziani** Romain, professeur des universités, École normale supérieure de Lyon ;
- **Grelu** Philippe, professeur des universités, université Bourgogne Europe ;
- **Guérin** Charles, professeur des universités, Sorbonne Université ;
- **Hache** Emilie, maîtresse de conférences, université Paris Nanterre ;
- **Halimi** Brice, professeur des universités, université Paris Cité ;
- **Hanna** Khalil, professeur des universités, École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR) ;
- **Hoffmann** Tobias, professeur des universités, Sorbonne Université ;
- **Kadic** Muamer, professeur des universités, université Marie et Louis Pasteur ;
- **Laborier** Pascale, professeure des universités, université Paris Nanterre ;
- **Le Thi Hoai An**, professeure des universités, université de Lorraine ;
- **Lecuyer** Christophe, professeur des universités, université Claude Bernard Lyon 1 ;
- **Legendre** Dominique, professeur des universités, Toulouse INP ;
- **Manchon** Aurélien, professeur des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Marijon** Eloi, professeur des universités-praticien hospitalier, université Paris Cité ;
- **Martimort** David, professeur des universités, Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – Toulouse School of Economics ;
- **Moreau** Anne, professeure des universités, université Paris-Saclay ;
- **Moulin** Christopher, professeur des universités, université Grenoble Alpes ;
- **Nachtergaele** Magali, professeure des universités, université Bordeaux Montaigne ;
- **Nurock** Vanessa, professeure des universités, université Côte d'Azur ;
- **Zwartjes** Otto, professeur des universités, université Paris Cité ;
- **Ouari** Olivier, professeur des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Özkan** Hakan, professeur des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Page** Anne, professeure des universités, Aix-Marseille Université ;
- **Perrey** Stéphane, professeur des universités, université de Montpellier ;
- **Piolino** Pascale, professeure des universités, université Paris Cité ;
- **Reby** David, professeur des universités, université Jean Monnet-Saint-Étienne ;
- **Riche** Simon, professeur des universités, université Clermont Auvergne ;
- **Riconda** Caterina, professeure des universités, Sorbonne Université ;
- **Robin** Jean-Marc, professeur des universités, Institut d'études politiques de Paris ;
- **Rousseau** Judith, professeur des universités, université Paris Dauphine-PSL ;
- **Saitta** Marco, professeur des universités, Sorbonne Université ;

- **Samtleben** Henning, professeur des universités, École normale supérieure de Lyon ;
- **Saurugger** Sabine, professeure des universités, Institut d'études politiques de Grenoble ;
- **Schaffner** Alain, professeur des universités, université Sorbonne Nouvelle ;
- **Seris** Emilie, maîtresse de conférences, Sorbonne Université ;
- **Szopa** Cyril, professeur des universités, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- **Talbi** El-Ghazali, professeur des universités, université de Lille ;
- **Tarte** Karin, professeure des universités, université de Rennes ;
- **Tillier** Mathieu, professeur des universités, Sorbonne Université ;
- **Vekemans** Xavier, professeur des universités, université de Lille ;
- **Vincent** Marie-Bénédicte, professeure des universités, université Marie et Louis Pasteur ;
- **Weitzman** Jonathan, professeur des universités, université Paris Cité.

Lauréat(es) au titre de la chaire Innovation :

- **Barthélémy** Philippe, professeur des universités, université de Bordeaux ;
- **Baudoin** Michael, professeur des universités, université de Lille ;
- **Camy** Patrice, professeur des universités, université de Caen Normandie ;
- **Chamoïn** Ludovic, professeur des universités, École normale supérieure Paris-Saclay ;
- **Deleporte** Emmanuelle, professeure des universités, École normale supérieure Paris-Saclay ;
- **Elmazria** Omar, professeur des universités, université de Lorraine ;
- **Giani** Alain, professeur des universités, université de Montpellier ;
- **Jeannin** Marc, maître de conférences, La Rochelle Université ;
- **Kudlinski** Alexandre, professeur des universités, université de Lille ;
- **Lalevée** Jacques, professeur des universités, université de Haute-Alsace ;
- **Morel** Guillaume, professeur des universités, Sorbonne Université ;
- **Ollivier** Christian, professeur des universités, université de La Réunion ;
- **Seifert** Ludovic, professeur des universités, université de Rouen Normandie ;
- **Thuret** Gilles, professeur des universités-praticien hospitalier, université Jean Monnet-Saint-Étienne ;
- **Tricot** André, professeur des universités, université de Montpellier Paul-Valéry.

Lauréat(es) au titre de la chaire Médiation scientifique :

- **Chatterji** Indira, professeure des universités, université Côte d'Azur ;
- **Coulmont** Baptiste, professeur des universités, École normale supérieure Paris-Saclay ;
- **Dole** Hervé, professeur des universités, université Paris-Saclay ;
- **Hansel** Boris, professeur des universités-praticien hospitalier, université Paris Cité ;
- **Victor** Sandrine, professeure des universités, Institut national universitaire Jean-François-Champollion.

Les enseignants-chercheurs nommés à l'Institut universitaire de France sont placés en position de délégation. Ils continuent à exercer leur activité dans leur établissement d'appartenance et sont déchargés des deux tiers de leur service d'enseignement.

Nomination

Modification de l'arrêté du 19 décembre 2025 portant nomination à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI2612096A

→ Arrêté du 27-4-2026

MEN – MESRE – MSJVA – IGÉSR

Vu Code de l'éducation ; décret n° 2019-1001 du 27-9-2019 ; décret n° 2022-335 du 9-3-2022 modifié ; décret n° 2022-1635 du 23-12-2022 modifié ; arrêté du 10-12-2025 ; arrêté du 19-12-2025 modifié

Article 1 – À l'article 3 de l'arrêté du 19 décembre 2025 susvisé, les mots : « - Mme Cristelle Gillard, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (pôle enquêtes administratives, contrôle et déontologie), pour une période de deux années ; » sont supprimés.

Article 2 – Après l'article 3 du même arrêté, est inséré un article 3 bis :

« *Art. 3 bis.*- À compter du 1^{er} mai 2026, M. Philippe Raimbault, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est désigné responsable de pôle transversal (pôle enquêtes administratives, contrôle et déontologie), membre du comité de direction, pour une période de deux années, renouvelable une fois. »

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 27 avril 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
La cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche,
Dominique Marchand

Nomination

Désignation à l'Institut des hautes études pour la science et la technologie

NOR : ESRR2612326A

→ Arrêté du 30-4-2026

MESRE – DGRI – SPFCO B2

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 30 avril 2026, sont admis en qualité d'auditeurs de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie au titre de la session 2026 :

- Salim Alami Aroussi, responsable du développement et relations extérieures, Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) ;
- Zoé Ancion, responsable du pôle science ouverte, Agence nationale de la recherche (ANR) ;
- Yann Aoustin, chef du département culture, éducation et médiation scientifique à la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie, Universcience ;
- Agnès Arnaud, directrice générale, institut pour la transition énergétique, commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
- Philippe Azais, chargé de mission, agence de programme énergies décarbonées, commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
- Clara Bacchetta, adjointe au directeur général délégué aux ressources et référente laïcité, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ;
- Caroline Bes, responsable du service sondage de l'atmosphère, Centre national d'études spatiales (Cnes) ;
- Anne Bossée, cheffe de la division chimie et responsable métier défense NRBC, direction générale de l'armement (DGA), ministère des Armées et des Anciens combattants ;
- Nicolas Brunel, directeur scientifique, *Capgemini Invent*, professeur des universités, *Capgemini Consulting* ;
- Katia Cargnelli, conseillère pour le transfert de technologie et de connaissance innovation, secrétariat général pour l'investissement ;
- Claudie Carnec, directrice des risques, bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ;
- Claire Cerdan, directrice du département environnements et sociétés, centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) ;
- Laurent Chartier, directeur adjoint de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale, gendarmerie nationale ;
- Jérôme Citron, journaliste et rédacteur en chef du mensuel de la confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
- Pierre-Yves Collaud, directeur de cabinet, mairie de Villeurbanne ;
- Sylvain Colson, directeur de segment de management, direction générale de l'armement (DGA), ministère des Armées et des Anciens combattants ;
- Stéphane Cordier, délégué régional académique recherche et innovation Centre-Val de Loire, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ;
- Pascale De Muynck, directrice technique projets éoliens offshore, *EDF Power Solutions* ;
- Marie Demathieu, déléguée régionale adjointe Grand Ouest, Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ;
- Cristinel Diaconu, directeur de recherche et directeur du centre de physique des particules de Marseille, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Benoit Dintilhac, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IgéSR), ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ;
- Mboirika Monica Ducruet, *scientific & regulatory international affairs director*, groupe L'Oréal ;
- Emmanuelle Durandau, directrice territoriale Île-de-France, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;
- Marie Fages, *executive vice president strategy*, *Safran Electrical & Power* ;
- Claire Fehrenbach, directrice engagement & impact, groupe Nutriset ;
- Jean-Charles Fischer, secrétaire général, service hydrographique et océanographique de la marine (Shom) ;
- Jérémy Hureaux, adjoint au directeur d'Ecolab, ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature ;
- Aurélie Isambert, cheffe de l'unité d'expertise en radioprotection médicale, autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) ;
- Nicole Le Peih, députée, Assemblée nationale ;
- Julien Leduc, manager technique, *ArianeGroup* ;
- Hélène Lesourd, directrice de cabinet, cabinet de la présidente, université de Lorraine ;
- Benoit Martin, responsable du pôle universitaire d'innovation de Lyon Saint-Étienne, Satt Pulsalys ;

- Frédérique Millard, cheffe de mission biodiversité, santé et activités anthropiques, ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature ;
- Dana Purcarescu, ambassadrice chargée de l'Indopacifique, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Isabelle Rauch, députée, Assemblée nationale ;
- Matthieu Refregiers, directeur du centre de biophysique moléculaire, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- David Riz, chef du département centres de calcul, logiciels et codes, commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
- Keyvan Sayar, chef du département de la coopération internationale, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Fabien Schaeffer, directeur délégué modernisation et appui à la recherche, institut des techniques d'ingénieurs et de l'industrie (ITII) ;
- Florian Sonnemann, chef du département finances et processus administratifs, organisation européenne pour la recherche nucléaire (Cern) ;
- Jérôme Sorba, responsable de division systèmes d'information, Société Générale ;
- Nabil Sultan, directeur du département des ressources physiques et des écosystèmes de fond de mer, institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ;
- Judith Szpitalnik, cheffe de projet en politique publique, direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ;
- Anna Szykowska-Piotrowska, professeure des beaux-arts de Varsovie, responsable adjointe de la collection artistique de la bibliothèque polonaise de Paris, Académie des Beaux-Arts de Varsovie ;
- Lucas Tiphine, responsable éditions et programmation, Vinci ;
- Nathalie Touze, présidente du centre Île-de-France – Jouy-en-Josas – Antony, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ;
- Emmanuelle Tsitroni, chargée de mission à la direction de l'institut de recherches sur la fusion magnétique, commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

Vacance de fonctions

Directeur ou de directrice de l'École supérieure d'ingénieurs en technologies innovantes (ESITech)

NOR : ESRS2612006V

→ Avis

MESRE – DGESIP B1-1

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs en technologies innovantes (ESITech), école interne de l'université de Rouen Normandie, sont déclarées vacantes à compter du **8 septembre 2026**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une

durée de cinq ans, renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment :

- un curriculum vitae ;
- une déclaration d'intention ;
- un projet d'école ;

devront parvenir dans un délai de **trois semaines** à compter de la date de publication du présent avis de vacance au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche à **Monsieur le président de l'université de Rouen Normandie, 1 rue Thomas Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex**.

Dans ce même délai, les candidates ou candidats doivent adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier – Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements – Département du dialogue stratégique contractuel (Dgesip B1-1) **exclusivement** par courrier électronique à contrat@enseignementsup.gouv.fr.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une **déclaration d'intérêts préalablement à la nomination**, prévue aux articles **L. 122-2 et suivants du Code général de la fonction publique**. Cette déclaration sera demandée à la candidate ou au candidat retenu par le conseil d'administration.

Les candidates ou candidats peuvent obtenir toutes informations sur l'école et son environnement sur le site Internet : <https://esitech.univ-rouen.fr/>

Vacance de fonctions

Délégué régional académique ou déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Bourgogne-Franche-Comté

NOR : ESRR2612803V

→ Avis

MESRE – DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant, à compter du 1^{er} octobre 2026, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (Drari) pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Le poste est implanté administrativement à la préfecture de région Bâtiment du SGAR 55 rue de la préfecture 21 000 à Dijon.

Les missions et l'organisation des délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation (Drari) sont décrites aux articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche. En lien étroit avec la direction générale à la recherche et à l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, la Drari Bourgogne-Franche-Comté (BFC) est chargée de l'action déconcentrée de l'État sur la région académique BFC dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Le délégué assiste la rectrice de région académique dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Il conseille également le préfet de région en matière de recherche et d'innovation.

Le délégué assure, sous l'autorité hiérarchique de la rectrice de la région académique et sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, la direction et le pilotage de toutes les missions de la Drari, telles que mentionnées dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche, et notamment :

- contribuer à la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en cohérence avec la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- soutenir les opérations structurantes concernant des équipements de recherche notamment via les contrats plan État région (CPER) recherche et innovation ;
- soutenir l'innovation et le transfert de technologie vers les entreprises et suivre les structures qui y concourent (pôles universitaires d'innovation [PUI], sociétés d'accélération du transfert de technologie [SATT], incubateurs, centres de ressources technologiques [CRT], plateformes technologique [PFT], Carnot, etc.) ;
- expertiser des projets de recherche et d'innovation (crédit impôt recherche [CIR] et jeune entreprise innovante [JEI] en lien avec l'administration fiscale, financement des conventions industrielles de formation par la recherche [CIFRE] en lien avec l'association nationale de la recherche et de la technologie [ANRT], France 2030 et Europe en lien avec la préfecture et le rectorat, etc.) ;
- participer au dispositif régional de sécurité économique et de protection du patrimoine scientifique et technique ;
- participer à la diffusion de la CSTI, en particulier à travers la coordination régionale de la Fête de la science.

Le délégué contribue, en lien avec le secrétaire général de région académique et les services de la région académique, la direction régionale de l'enseignement supérieur (DRES) tout particulièrement, à l'élaboration des contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP) des universités.

Il interagit également avec les services du conseil régional et des collectivités territoriales pertinents afin d'aider à la concertation des actions de l'État et des collectivités en recherche et innovation.

La Drari Bourgogne-Franche-Comté est répartie sur deux sites (Dijon et Besançon) avec deux délégués adjoints, un chargé de mission, une assistante administrative et une assistante gestionnaire. Le délégué assure le pilotage de sa délégation en veillant à la bonne articulation du travail de la Drari avec les autres services de la région académique et ceux de la préfecture de région, notamment du SGAR.

Pour exercer ces fonctions, le candidat ou la candidate devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, d'une très grande capacité de dialogue, de qualités rédactionnelles et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes.

Il est attendu une connaissance fine des dispositifs France 2030 et des financements européens pour la recherche et l'innovation qu'il saura efficacement mobiliser auprès des acteurs et partenaires de l'écosystème régional afin d'en assurer leur plein déploiement en Bourgogne-Franche-Comté.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de délégué régional académique, il pourra percevoir une indemnité de fonction qui se compose d'une part fixe annuelle et d'une part variable annuelle telles que prévues par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permettra d'apprécier l'expérience du candidat ou de la candidate dans l'administration de la recherche, sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-5 du Code de la recherche, les candidatures doivent être transmises dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche par messagerie électronique aux adresses suivantes :

ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr / drari-gestion@recherche.gouv.fr.

Points de contact pour tout renseignement : au rectorat de région académique (ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr) ou au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (drari-gestion@recherche.gouv.fr).

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'école Polytech Dijon de l'Université Bourgogne Europe

NOR : ESRS2611978V

→ Avis

MESRE – DGESIP B1-1

Les fonctions de directeur de l'école Polytech Dijon, école interne de l'Université Bourgogne Europe, sont déclarées vacantes à compter du 20 juillet 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil de l'école.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir en un (1) exemplaire papier et un (1) exemplaire sous format électronique **dans un délai de trois semaines (le cachet de la poste faisant foi), à compter de la date de publication du présent avis**, à l'adresse suivante :

Université Bourgogne Europe – Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Maison de l'université – Esplanade Erasme

BP 27 877 – 21 078 Dijon Cedex

Courriel : cellule.juridique@ube.fr

Les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier – Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements – Département du dialogue stratégique contractuel (Dgesip B1-1) par courrier électronique à l'adresse : contrat@enseignementsup.gouv.fr.

Des informations relatives à l'école sont disponibles sur le site Internet : <https://polytech.ube.fr/>.

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École polytechnique universitaire de l'Université Paris-Saclay (Polytech Paris-Saclay)

NOR : ESRS2611996V

→ Avis

MESRE – DGESIP B1-1

Les fonctions de directeur de l'École polytechnique universitaire de l'Université Paris-Saclay (Polytech Paris-Saclay), école interne à l'Université Paris-Saclay, sont déclarées vacantes au **1^{er} octobre 2026**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'école. Il est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, à monsieur le président de l'Université Paris-Saclay **exclusivement** par courrier électronique à : secretariat.presidence@universite-paris-saclay.fr copie à laure.martineau@universite-paris-saclay.fr, déléguée du directeur général des services pour l'École polytechnique universitaire de Paris-Saclay.

Dans ce même délai, les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier – Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements – Département du dialogue stratégique contractuel (Dgesip B1-1) **exclusivement** par courrier électronique à : contrat@enseignementsup.gouv.fr

Les informations relatives au poste à pourvoir ainsi que sur l'école sont disponibles sur le site Internet : <https://www.polytech.universite-paris-saclay.fr>